

Droits Divorce en cours

Par Dede92i, le 17/02/2022 à 10:50

Bonjour à tous

Voilà ce qui m'amène à vous .

Je suis en cours de divorce depuis mai 2021 (reçu aucune notification ce jour)

Mon ex épouse veut m'imposer sont nouveau compagnon dans notre domicile conjugale ou nous vivons avec nos deux enfants .

Ai-je le droit d'interdire l'accès à ce monsieur ?

Merci pour vos réponse

Bonne journée

Par Marck.ESP, le 17/02/2022 à 11:44

Bonjour

Pour le moment, le terme épouse est plus adapté que ex-épouse...

La cohabitation est l'un des devoirs attachés au mariage qui subsiste jusqu'à la fin du divorce, à moins d'obtenir une autorisation de résidence séparée consentie par le juge.

Si cela arrivait, vous auriez tout intérêt à le faire constater par huissier, mais dores et déjà, prenez votre propre avocat si ce n'est pas le cas, c'est impératif je pense.